

que la partie de la règle 10 qui limite le nombre des membres du dit comité soit suspendue à cet effet.

M. l'Orateur soumet à la Chambre le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement; lequel est comme suit:—

A l'honorable Chambre des Communes,

Les bibliothécaires conjoints du Parlement ont l'honneur de présenter leur rapport pour l'année 1910:—

La question d'améliorer les relations commerciales entre le Canada et les Etats-Unis ayant été beaucoup discutée pendant la vacance, les bibliothécaires ont fait réimprimer dans le catalogue annuel, avec les documents publiés depuis, la liste de ceux qui avaient été déjà imprimés en 1894, concernant le sujet de la réciprocité. Cette compilation a été faite avec beaucoup de soin et les membres du Parlement sont priés de la conserver pour la consulter plus tard, car elle sera bientôt épuisée et difficile à trouver. Le catalogue contenant cette liste sera distribué prochainement.

Les ouvrages les plus récents ont été réunis à la bibliothèque, autant que ses ressources l'ont permis. Celles-ci sont devenues plus restreintes, à mesure que les besoins de la bibliothèque se sont accrus, et cela justifie la légère augmentation de crédit qui est demandée cette année. Les dépenses pour achats de livres pour la bibliothèque ont toujours été faites en vue de l'économie, et son budget n'a reçu qu'un seul accroissement durant les vingt-cinq dernières années.

La question de trouver plus d'espace pour les fins de la bibliothèque est plus pressante que jamais. Les bibliothécaires ont l'honneur de rappeler au Parlement que depuis plusieurs années, son attention a été attirée sur ce sujet. Les plans préparés en 1904 par l'architecte en chef des Travaux Publics avaient paru bien acceptables aux bibliothécaires et aussi au comité conjoint de la Bibliothèque, mais ils n'ont pas été exécutés. Aucun des plans proposés depuis n'a semblé aux bibliothécaires aussi pratiques que ceux de 1904, qui sont simples, économiques et d'une réalisation facile, et qui permettraient de continuer la surveillance de la bibliothèque sans augmentation de personnel.

Les statistiques du département seront soumises au comité de la Bibliothèque à sa première réunion.

Le catalogue annuel des nouveaux ouvrages achetés depuis la dernière session est entre les mains des imprimeurs et sera distribué prochainement.

Le catalogue des dons faits à la bibliothèque est annexé au présent rapport.

Le tout respectueusement soumis. (*Document de la session No 33.*)

A. D. DECELLES,

*Bibliothécaire général du Parlement.*

MARTIN J. GRIFFIN, B.P.

Bibliothèque du Parlement,

17 novembre 1910.

(*Pour les listes des dons et des droits d'auteurs, voir l'annexe à ce rapport, document de la session No 33.*)

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée jusqu'à lundi prochain, le 21 novembre courant.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à quatre heures et vingt minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.